

POLITIQUE Primaires citoyennes

Manuel Valls aujourd'hui à Strasbourg

Candidat aux primaires citoyennes des 22 et 29 janvier, Manuel Valls sera aujourd'hui à Strasbourg. L'ancien premier ministre « cheminera » de la gare au centre-ville en fin de matinée avant de déjeuner

avec des élus strasbourgeois et bas-rhinois. Il entamera son après-midi par une « déambulation » à travers le marché de Noël puis rencontrera des militants et sympathisants.

ÉDITION Rot un Wiss

Une histoire alsacienne en rouge et blanc

Les éditions Yorán publient, juste avant Noël, deux livres en rouge et blanc. Rien à voir avec le père Noël, mais avec le *Rot un wiss* de l'Alsace rebelle.

Le premier est une *Histoire politique du drapeau alsacien* que signe l'historien Michel Krempfer. Celui qui, depuis quelques années, se penche sur l'histoire de l'autonomisme d'entre les deux guerres, s'empare aujourd'hui de l'histoire particulière de cet emblème. Ces deux couleurs anciennes de la ville libre impériale de Strasbourg, réutilisées dans toute l'Alsace, ont été en effet adoptées pour drapeau officiel par le parlement d'Alsace-Lorraine le 25 juin 1912, donc sous souveraineté allemande. Si Berlin ne l'a jamais accepté, le *Rot un Wiss*, cotoyant ou

publie, en plus grand format, l'album d'images des manifestations contre le regroupement des régions de 2014-2016, telles que les vues l'objectif passionné de Roland Weigel. Du 11 octobre 2014 place de Bordeaux à Strasbourg jusqu'à la manifestation à l'occasion de la venue de François Hollande en juin 2016 à Colmar, le *Rot un Wiss* y a été brandi. Jean Baeumlin, le père de « Lovely Elsa », prête ses crayons malicieux à cet album souvenir que préface la présidente d'Unser Land, Andrée Munchenbach. J.F.

► Michel Krempfer, *Rot un Wiss, histoire politique du drapeau alsacien*, éditions Yorán, 224 pages, 17 €. Raymond Weigel, *Résistance du peuple alsacien en Rot un Wiss*, éditions Yorán, 292 pages, 400 photos, 22 €.



Le *Schweissdissi* de Mulhouse drapé en *Rot un Wiss*. PHOTO ARCHIVES DNA

CONCERT À La Robertsau

Le dernière d'Erwin List à la tête du Collegium cantorum

Thème du concert donné dimanche à l'église protestante de La Robertsau devant une nombreuse assistance : Le Magnificat.

dirigé pendant des années le chœur de Saint-Guillaume de Strasbourg, dont il a cédé la baguette il y a trois ans à Edlira Prituli.

Figure majeure du mouvement choral en Alsace

Ce concert a été donc l'occasion pour ses chanteurs du Collegium cantorum de présenter avec ce programme de « Magnificats » de beaux échantillons de l'esprit de fête pour évoquer la joie de Marie à la venue annoncée du Christ. De Bach, la fugue sur « Sicut locutus est » du Magnificat et l'aria de l'écho de l'oratorio de Noël, mais aussi des versions plus complètes du Magnificat avec celui de Buxtehude et des variantes baroques jusqu'à celui de Cimarosa. Incursions dans le XX^e siècle du Suisse Bernard Reichel, ou de l'organiste de Saint-Paul de Londres Howelles, sinon le Tollite hostias de l'Oratorio de Saint-Saëns dirigé par Claire Reverdy, auparavant la soliste dans Bach. Autres témoignages d'empathie avec des pièces pour flûte à bec et de traverso avec Rachel Mathis. Tout le concert était empreint de l'esprit de fête de Noël - sans oublier l'hommage à Erwin List, pendant un demi-siècle une des figures majeures du mouvement choral en Alsace.

MARC MUNCH

ENVIRONNEMENT SAGE Ill-Nappe-Rhin

Les zones humides, mal-aimées des aménageurs

Les zones humides sont sans doute les milieux naturels qui rendent le plus de services à la nature et à l'humanité. Elles continuent pourtant de disparaître, victimes de l'urbanisation dévorante.



Les rôles des zones humides sont tels qu'on n'hésite pas à investir des millions pour les renaturer comme ici sur l'île du Rohrschollen à Strasbourg. Le mieux serait de ne pas en arriver là et intégrer dès à présent leur préservation dans les documents de planification. PHOTO ARCHIVES DNA

En Alsace, depuis le début du XX^e siècle, la moitié de la forêt alluviale de la bande rhénane a disparu et 80 % des prairies riediennes ont été asséchées pour faire de la place au développement urbain et industriel ou à l'agriculture intensive.

Les services rendus par les milieux humides, qu'ils soient remarquables ou ordinaires devraient pourtant convaincre toute personne douée d'un peu de raison qu'ils sont aussi précieux qu'indispensables. Mieux : ces services sont gratuits et bien plus efficaces que les techniques ou technologies de substitution.

Auto-épuration de l'eau par filtration naturelle, prévention des inondations, régulation des crues, alimentation en eau des nappes, maintien d'une biodiversité rare et spécifique, stockage de CO₂, qualité des paysages... Autant de fonctions essentielles dans

notre environnement. On estime qu'un hectare de zone humide permet d'économiser entre 37 et 617 euros par an au titre de la lutte contre les inondations, et jusqu'à 11 300 euros par an pour ce qui est de l'épuration de l'eau.

Intégrer les milieux humides dans les PLU

Le développement urbain étant le principal ennemi des zones humides, le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) Ill-Nappe-Rhin (lire l'encadré) a consacré récemment à Strasbourg une matinée de réflexion aux moyens de mieux intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme, de réduire et compenser les conséquences de leur disparition ou de déterminer quels sont les meilleurs moyens pour les préserver.

La principale piste serait, à entendre Pierre-Olivier Lausacker, chargé d'études milieux humides à l'Agence de

l'eau, d'inscrire la conservation, la renaturation voire la création de zones humides artificielles dans la remédiation de nos problèmes actuels. La filière de l'élevage est en crise ? Remettons en herbe les champs de maïs dans les rieds pour y faire paître les troupeaux et préserver ainsi la ressource en eau. Les pesticides empoisonnent l'eau et les sols ? Créons des zones humides tampons. Les inondations sont destructrices ? Recréons des champs d'expansion. D'ailleurs en « préserver 10 ha coûterait 120 000 euros, aménager une digue d'un kilomètre pour une surface équivalente en coûte 700 000 ».

La compensation doit être bien pensée

Le SAGE prévoit d'ores et déjà que les documents d'urbanisme, lors de leur établissement ou révision, doivent tenir compte de la nécessaire préservation des milieux humides. Les outils des PLU sont

adaptés à une telle protection. Et si d'aventure un motif impérieux devait quand même conduire à une destruction ou altération, il faut évidemment réduire au maximum les impacts négatifs et prévoir des mesures compensatoires.

« La compensation, précise Agnès Grandgirard, chef d'unité Milieux humides à la DDT 67, doit se solder par un bilan nul voire une plus-value écologique. » À titre d'exemple d'une compensation bien menée, celle accompagnant le projet de piste cyclable entre Krautergersheim et Hindisheim porté par le conseil départemental du Bas-Rhin. Elle prévoit à proximité la renaturation d'une surface équivalente à celle qui sera imperméabilisée, en bordure de la gravière sur le ban de Bischoffsheim. Le projet, discuté avec la LPO, BUFO et la commune qui a signé un bail emphytéotique, prévoit un décaissement, des dépressions pour les trous d'eau, des souches de saule ainsi que la restauration d'une prairie humide sur 1,36 ha. ■

SIMONE WEHRUNG

Un partenariat et trois objectifs

Un accord entre le SDEA, l'Ariena et des centres d'initiation à la nature vient d'être signé. Il s'agit de sensibiliser le grand public à la protection de l'eau et de l'environnement.

EN SEPTEMBRE 2015, le Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle (SDEA) élargissait sa compétence au grand cycle de l'eau, incluant, en plus de ses activités historiques d'approvisionnement et de traitement, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. L'Association régionale pour l'initiation à la nature et à l'environnement en Alsace (Ariena), association reconnue d'utilité publique depuis 2011, qui fédère une cinquantaine d'associations en Alsace, travaille quant à elle depuis plusieurs années sur ces thématiques.

Les deux structures, ainsi que les centres d'initiation à la natu-

re et à l'environnement (CINE) que sont La Grange aux paysages (Lorentzen, Alsace Bossue), la Maison de la nature du delta de la Sauer et d'Alsace du Nord, et celle du Ried et de l'Alsace centrale, ont décidé de collaborer via une convention signée récemment au siège de l'Ariena à Sélestat, pour une durée de trois ans.

« Optimiser les moyens, sans se faire concurrence »

Ce partenariat a pour objectif de sensibiliser le public sur trois thématiques : la restauration de la qualité des ressources en eau, la préservation des zones humides et la prévention des inondations. « Ont signé les CINE issus des territoires où il existe une forte potentialité de travail », précise Olivier Duquenois, coordinateur du réseau Ariena. C'est ainsi qu'un premier travail de coopération va débuter avec les deux maisons de la nature précitées, qui porte sur les zones de captage de Munchhausen et du Piémont des Vosges, où

des pollutions sont survenues. « Un gros travail a déjà été entrepris pour rétablir la qualité de l'eau, indique Denis Hommel, président du SDEA, mais cela ne suffit pas. » Les résultats n'étant pas encore ceux attendus, le SDEA va s'appuyer sur le réseau Ariena pour, notamment, instaurer des dialogues territoriaux afin de réunir les différents acteurs autour d'une table et réfléchir à des solutions.

« Nous avons nous-mêmes des animateurs, mais nous sommes partie prenante, indique Franck Hufschmitt, chef de service Milieux aquatiques et risques associés au SDEA. Là, on s'appuie sur les compétences de l'Ariena, avec la volonté de s'inscrire dans le tissu régional. On cherche à optimiser les moyens, sans se faire concurrence. » « On est dans la mutualisation, résume Jean-Marc Riebel, vice-président du SDEA. On a développé le réseau Ariena que la France nous envie, autant profiter de ses compétences. » ■

F.E.

SAGE outil de planification

Le SAGE Ill-Nappe-Rhin a été approuvé en 2005. Il s'agit d'un document de planification pour la préservation et la restauration de la qualité de la nappe phréatique, des cours d'eau et des milieux humides de la plaine d'Alsace. 322 communes en dépendent, dans un périmètre de 3 600 km².

Une CLE, commission locale de l'eau, en est l'instance de pilotage. Elle est présidée depuis cet été par Bernard Gerber, vice-président de la commission environnement Grand Est. La Région assure la maîtrise d'ouvrage du SAGE, appelé à être intégré au futur SRADDET, schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.